



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

18943-F

Distr.
LIMITEE

PPD.201(SPEC.)
13 mai 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

ORIGINAL: FRANCAIS

Réunion du Groupe d'experts Africains
pour la création de l'Association Africaine
du Fer et de l'Acier (U.A.F.A.)

12 au 16 novembre 1989
Alger, Algérie

RAPPORT*

* Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.91-24518

S O M M A I R E

I	- INTRODUCTION	1
II	- PARTICIPATION	1
III	- CEREMONIE D'OUVERTURE	2
IV	- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
V	- ELECTION DU BUREAU	3
VI	- PRESENTATION DE L'UNION ARABE DU FER ET DE L'ACIER (UAFA)	4
VI'	- PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES MINES DE FER ET LES SIDERURGIES D'AFRIQUE	6
VIII	- RECOMMANDATIONS	7
IX	- MOTION DE REMERCIEMENTS	8

ANNEXE I : LISTE DES PARTICIPANTS

ANNEXE II : STATUTS REVISES DE L'ASSOCIATION AFRICAINE
DU FER ET DE L'ACIER (AAFA)

I - INTRODUCTION

La réunion du Groupe d'experts africains pour la création de L'association Africaine du Fer et de l'Acier s'est tenue au siège de l'Union Arabe du Fer et de l'Acier (U.A.F.A.) du 12 au 16 novembre 1989 à Alger, Algérie.

La réunion avait pour objectif l'examen des statuts de l'Association Africaine du Fer et de l'Acier (AAFA) et des mesures à prendre en vue de convoquer, dans les meilleurs délais, l'Assemblée Constitutive de l'AAFA.

Cette réunion doit contribuer à la réalisation des recommandations de la troisième et de la quatrième Consultation sur la Sidérurgie (tenues à Vienne, Autriche), de la Réunion de Sao Paulo (Brésil) sur les Technologies du Fer et de l'Acier et enfin de la mise en oeuvre de la résolution 7 (IX) adoptée par la neuvième session de la Conférence des Ministres Africains de l'Industrie (tenue à Hararé, Zimbabwe en juin 1989). Elle rentre également dans un cadre plus large, dans les objectifs du Plan d'action de Lagos, de la Décennie du développement industriel de L'Afrique (IDDA) et du Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique (PPREA 1986-1990).

II - PARTICIPATION

La Réunion a regroupé les experts des douze pays africains suivants : Algérie, Angola, Egypte, Ethiopie, Mauritanie, Nigéria, Sénégal, Togo, Tunisie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

En outre, des représentants du Ministère Algérien des Affaires Etrangères ont également participé à cette réunion.

La liste des participants est jointe en annexe I au présent rapport.

III - CEREMONIE D'OUVERTURE

La réunion a été ouverte, en présence des représentants du Ministère Algérien des Affaires Etrangères, par Mr. M.L. Lachgar, Secrétaire Général de l'Union Arabe du Fer et de l'Acier.

Il a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé dans quel contexte se situe l'apport de l'UAFA pour cette réunion.

Après donc un bref rappel de l'intervention de l'UAFA lors de la réunion d'évaluation de Vienne, l'accent a été mis sur les aspects positifs du développement sidérurgique à travers le monde arabe, ses difficultés et les efforts de l'UAFA pour assister les entreprises à surmonter ces difficultés.

Concernant la présente réunion, il a estimé l'initiative favorable dans la mesure où l'ONUDI en tant qu'organisation internationale de développement industriel, assurera une couverture financière à cette association pendant le démarrage. L'expérience a démontré que sans soutien matériel au départ, toute organisation est vouée à l'échec.

En plus, devant la méconnaissance des capacités de production du marché, des potentialités matérielles et humaines, une politique de complémentarité dans le domaine de l'information, des échanges d'expérience de la revalorisation des richesses du sous-sol, doit être un objectif à réaliser à court terme.

Avant de terminer, il a réitéré l'engagement de l'UAFA à mettre à la disposition de la future association, son expérience en matière de management, marketing, étude technique, formation et information, et ainsi apporter sa contribution à l'épanouissement de la sidérurgie en Afrique.

Par ailleurs, le représentant de l'ONUDI a présenté, au nom du Directeur Général de l'ONUDI, ses sincères vœux de succès à cette réunion et chaleureuses salutations à tous les participants. Il a également exprimé ses sincères remerciements et profonde appréciation à l'Union Arabe du Fer et de l'Acier pour avoir bien voulu abriter généreusement cette réunion en son siège et pour les efforts entrepris afin de prodiguer les meilleures conditions possibles de séjour et de travail.

Il a en outre exposé très brièvement l'historique de cette réunion pour mieux comprendre sa portée et son importance.

Pour le représentant de l'ONUDI, une Association Africaine du Fer et de l'Acier serait un instrument efficace dont les actions pourraient engendrer une réaction en chaîne en vue de joindre les efforts et expériences des uns et des autres, dans un large processus de développement des industries sidérurgiques en Afrique.

Les grandes tâches de la future association ont été présentées sommairement et le représentant de l'ONUDI a conclu en présentant ses vœux de succès aux délégués, persuadé que leur détermination d'aujourd'hui pourrait, dans un proche avenir, nous réunir de nouveau pour concrétiser l'espoir de signer l'acte constitutif de l'Association Africaine du Fer et de l'Acier.

IV - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

- Cérémonie d'ouverture
- Election du Bureau de la réunion
- Présentation de l'UAFA et visite des bureaux et installations annexes
- Présentation du rapport de base de la réunion et des statuts provisoires par le consultant de l'ONUDI
- Discussions et débats
- Présentation du Département Formation de l'UAFA
- Visite technique de ANABIB (Tuberries) et S.N.V.I. (Société Nationale de Production de Véhicules Industriels)
- Adoption du rapport
- Clôture de la réunion

V - ELECTION DU BUREAU

Les participants ont élu à l'unanimité le représentant du Nigéria, Mr. Timothy Chukwuemeka Efobi, comme Président de la Réunion et ont demandé aux représentants de l'ONUDI et de l'UAFA d'assurer les fonctions de rapporteurs pour la préparation du rapport.

VI - PRESENTATION DE L'U.A.F.A.

M. Lachgar a procédé à une présentation de l'UAFA avant la visite de ses différents départements.

L'Union Arabe du Fer et de l'Acier est une organisation à caractère international similaire à celle du Bureau du Programmes des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (J.O. No.33 du 23 avril 1972).

Ce caractère international lui a été reconnu par la signature d'un accord de siège, signé le 18 juillet 1979 avec la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Le fonctionnement de l'Union est régi par ses statuts définis et approuvés par une assemblée générale issue de la première conférence arabe sur l'industrie sidérurgique.

La création de l'Union Arabe du Fer et de l'Acier a été imposée par la nécessité de développer les industries minières, métallurgiques et sidérurgiques dans les pays arabes.

L'UAFA a pour programme l'épanouissement de ces industries ainsi que toutes les autres activités s'y rattachant, en dynamisant la coopération entre ses membres dans tous les domaines afin de les aider à réaliser leurs progrès économique, technique et technologique.

Objectifs succincts de l'U.A.F.A.

- Oeuvrer pour la coopération, la coordination et la complémentarité des industries du fer et de l'acier;
- Renforcer les relations entre les sociétés membres par l'échange de connaissances et d'expériences arabes et internationales;
Collecter et mettre à la disposition des membres toutes les informations indispensables;
- Promouvoir une politique de formation professionnelle et de perfectionnement des cadres;
- Collaborer avec les unions, associations scientifiques et organismes arabes et étrangers similaires;
- Oeuvrer pour la coopération internationale dans le cadre des dialogues "Nord-Sud et Sud-Sud";
- Organiser des congrès, séminaires et symposiums internationaux.

La visite a concerné les départements suivants :

A) Le Centre Informatique

Sur le plan de la coopération internationale, il y a lieu de signaler que l'Union, avec la collaboration du PNUD et de l'ONUDI, a mis en place en son siège un centre informatique équipé d'un ensemble de mini et micro-ordinateurs afin de pouvoir prendre en charge les principaux objectifs qui lui sont assignés. Cette mesure lui a permis de s'attaquer à la réalisation d'une première partie des projets recensés à ce jour comme prioritaires.

Il s'agit notamment:

- 1 - D'un système intégré de gestion de l'entreprise;
- 2 - D'une banque de données inter-entreprises;
- 3 - D'un système de maintenance assisté par ordinateur;
- 4 - D'études de faisabilité.

B) Le Département Etudes

Ce département est chargé de :

(a) Réalisation d'Etudes

- Etudes de faisabilité des projets industriels;
- Etudes d'engineering;
- Etudes d'organisation;
- Etudes de conjoncture sur l'évolution de l'industrie du fer et de l'acier dans les pays arabes et dans le monde;
- Etude de productivité.

(b) Conseil et Assistance

- Conseil en matière de choix technologique des projets industriels;
- Détachement d'experts pour traiter les problèmes techniques des sociétés et usines arabes;
- Conception de système de gestion de la maintenance et de la production.

C) Le Département Formation

Par ailleurs, Mr. Sahouli, Directeur de la Formation, a exposé les grandes lignes de la mission de son Département :

- Généraliser et approfondir la formation du personnel;
- Multiplier les échanges inter-entreprises et les favoriser :
 - (a) Rencontres entre cadres;
 - (b) Rencontres entre managers.
- Organiser des séminaires inter-entreprises ou sur site;
- Développer les activités suivantes :
 - (a) Edition d'une revue "Formation";
 - (b) Conception de supports didactiques;
 - (c) Conception de supports audio-visuels.

Cet exposé a été illustré par la projection d'un film didactique et l'animation d'une conférence sur la fiabilité par Mr. Ouabdesselem, Conseiller Technique de l'UAFA.

VII - PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES MINES DE FER ET LES SIDERURGIES D'AFRIQUE

Dans le cadre rappelé plus haut, le rapport présente successivement :

1 - La constatation de la situation préoccupante des mines de fer et la sidérurgie en Afrique

On peut la résumer par la comparaison, pour 1987 :

- d'une consommation d'un peu plus de 10 Mt d'acier brut (ce qui ne représente que 17 kg/habitant et par an contre 19 pour l'Inde et 71 en Chine et en Amérique Latine);
- d'une production de 4 Mt répartie pour 98% dans seulement cinq pays (Egypte, Algérie, Zimbabwe, Tunisie et Nigéria);
- et d'un accroissement très lent de la production d'acier, avec relativement peu de nouvelles usines, toujours dans les mêmes pays auxquels ne s'ajoute que la Lybie. Ajoutons à cela une décroissance de la production de minerai de fer en Afrique;

2 - L'examen des différentes possibilités qui s'offrent, actuellement, pour le développement de la sidérurgie en Afrique

Cet examen montre qu'il existe toute une série de possibilités pour fournir tant aux entreprises existantes qu'aux projets envisagés pour l'avenir des solutions adaptées :

- aux types de produits nécessaires en Afrique;
- aux matières premières locales.

3 - Les motifs qui plaident en faveur d'une coopération accrue entre les entreprises minières et sidérurgiques d'Afrique

Devant les deux constatations précédentes, il apparaît qu'une coopération entre les entreprises minières et sidérurgiques d'Afrique est utile, voire indispensable. Elle devrait viser à :

- une meilleure information de chacune de ces entreprises tant en ce qui concerne les autres pays africains et le contexte local que pour le contexte mondial de l'évolution des techniques sidérurgiques et des marchés des matières premières, des demi-produits ou des produits sidérurgiques;

- une coopération accrue entre ces entreprises, grâce aux informations mentionnées ci-dessus, tant sur les aspects humains (qualité et formation du personnel, gestion des entreprises) que pour les aspects matériels (échanges de matières premières, de produits, de pièces de rechange, etc.);
- à la promotion d'activités et de produits nouveaux sur un plan régional ou sous-régional.

Pour cela, la création d'une Association Africaine du Fer et de l'Acier serait extrêmement souhaitable. Un projet de statuts d'une telle Association a été présenté et une longue discussion a suivi cet exposé.

De la discussion, notamment sur les statuts, des amendements ont été apportés à ce projet de statuts qui seront ultérieurement adaptés en accord avec le droit international pour une rédaction définitive.

VIII - RECOMMANDATIONS

Les participants ont exprimé à l'unanimité leur profonde appréciation pour le travail accompli par l'ONUDI et l'UAFA et dont l'objectif essentiel est la création de l'Association Africaine du Fer et de l'Acier. En outre, ils ont également exprimé leur soutien entier et sans réserve à la création de l'AAFA dans les meilleurs délais et adopté les recommandations suivantes :

- Conformément à la proposition du représentant d'un pays, l'ensemble des délégués ont approuvé à l'unanimité le siège de l'Union Arabe du Fer et de l'Acier comme point focal pour démarrer les activités de l'Association Africaine du Fer et de l'Acier. L'UAFA agira comme point focal jusqu'à la sélection d'un siège permanent de l'AAFA;
- Convoquer dans les meilleurs délais et, si possible, au cours du premier semestre 1990, l'Assemblée Constitutive de l'Association Africaine du Fer et de l'Acier et ce dans un pays africain à déterminer après consultations entre celui-ci et le Secrétariat mixte ONUDI/UAFA;
- L'ONUDI et l'UAFA devraient conjointement entreprendre, dans les meilleurs délais, toutes les actions nécessaires en vue de convoquer l'Assemblée Constitutive de l'Association Africaine du Fer et de l'Acier à la période indiquée ci-dessus. Il s'agit notamment de :

- . la rédaction finale des statuts conformément au droit international appliqué en la matière;
- . la préparation du règlement intérieur de l'Association Africaine du Fer et de l'Acier;
- . les consultations avec certains pays africains et organisations régionales (CEA, OUA, ...) pour la convocation et la préparation de l'ordre du jour de l'Assemblée Constitutive de l'AAFA;
- . La préparation des critères de choix du siège de l'AAFA et consultations avec les pays candidats potentiels.

IX - MOTION DE REMERCIEMENTS

Toutes les délégations participant à la réunion expriment leurs remerciements au Gouvernement Algérien et à l'Union Arabe du Fer et de l'Acier pour toutes les facilités accordées pendant leur séjour.

Les délégués expriment d'autre part leur sympathie aux autorités algériennes pour la douloureuse épreuve infligée par le récent tremblement de terre.

Les remerciements et profondes satisfactions s'adressent également à l'ONU/DI pour l'excellente préparation et la réussite de la réunion qui constitue un pas important dans la coopération et la solidarité africaine.

Enfin les délégués expriment aux interprètes et à tout le personnel d'appui leurs sentiments de satisfaction pour leur contribution à la réussite de leurs travaux.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS
REUNION DU GROUPE D'EXPERTS AFRICAINS
POUR LA CREATION DE L'ASSOCIATION AFRICAINE
DU FER ET DE L'ACIER, ALGER DU 12 AU 16 NOV.1989

1. ALGERIE

NOM, PRENOM

TAHAR RACHEDEDDINE
CHEF DE DEPT. ETUDES GENERALES
SIDER

2. ANGOLA

AUGUSTO PAULINO ALMEIDA DL NETO
TECHNICAL DIRECTOR CABINET
MINISTRY OF INDUSTRY CX.P.1260 C

3. EGYPTE

M. KAMEL FATHALLAH
GENERAL DIRECTOR FOR
TECH. AFFAIRS.
MICOR, 5 TOLOMBAT Str, GARDEN CITY

4. ETHIOPIE

GEBRE KIROS HABTU
PLANT MANAGER
P.O. BOX 7334, ADDIS ABABA.

5. MAURITANIE

MOHAMEDOU MOCTAR SALEM
CONSEILLER DU DIRECTEUR GENERAL
SNIM. BP.42 NOUADHIBOU

6. NIGERIA

TIMOTHY CHUKWUEMEKA EFOBI
DIRECTOR OF STEEL
OZUMBA MBADINE AVE. VICTORIA ISLAND, LAGOS

7. SENEGAL

FALLY DIOP
INGENIEUR A LA DIRECTION DES MINES

8. TOGO

YAWO ATSUVI SIKPA
ECONOMISTE MINISTERE DE L'INDUSTRIE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES SOCIETES D'ETAT

9. TUNISIE

HACHMI DEKHIL
SOUS-DIRECTEUR ADM. ET FINANCIER
SOCIETE EL-FOULADH ROUTE DE TUNIS Km3
MENZEL BOURGUIBA

10. ZAIRE

ASAL BOLUMBA
CHEF D'ENTREPRISE D'ETAT
SOSIDER

11. ZAMBIE

ALBERT MANGIMELA MALAMA
SENIOR METALLURGIST AND COORDINATOR, STEEL PROJECTS
MINISTRY OF MINES PO. BOX 31969 LUSAKA

12. ZIMBABWE

ANDREW SIMBA RAMBO
SENIOR ADMINISTRATIVE OFFICER
MINISTRY OF INDUSTRY, TECH. BOX 8434

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

ABBA
SOUS-DIRECTEUR
MAE - DRECI

LARBI DJACTA
SECRETAIRE DES AFFAIRES ETRANGERES
MAE - DRECI

ONU DI - VIENNE

YOUSSEF SABRI
PPD/AREA/ECDC
BP. 300 VIENNE AUTRICHE

YURI GREBTSOV
IO/T/MET
BP. 300 VIENNE AUTRICHE

NITA CONSTANTIN
PPD/AREA/ECDC
BP. 300 VIENNE AUTRICHE

JACQUES EMILE ASTIER
CONSULTANT
BP. 300 VIENNE AUTRICHE

U.A.F.A.

MOHAMED LAID LACHGAR
SECRETAIRE GENERAL
B.P 4 CHERAGA

AISSA GHEDJATI
DIRECTEUR DE LA COORDINATION ET DES FINANCES

NADJIB SEDKAOUI
CONSEILLER

NADIR SAHOULI
CHEF DE DIVISION

ABDELAZIZ OUABDESSELAM
CONSEILLER TECHNIQUE

PROPOSITION DE STATUTS D'UNE
ASSOCIATION AFRICAINE DU FER ET DE L'ACIER (AAFA)

- T I T R E I -

CREATION ET SIEGE

ARTICLE 1/

Une Association Africaine du Fer et de l'Acier, dénommée en abrégé AAFA, est créée entre les producteurs africains de minerai de fer, de fer et d'acier ainsi qu'avec les industriels transformateurs de produits sidérurgiques et conformément aux présents statuts.

L'AAFA est une personne de droit international en accord avec la législation du pays où sera fixé son siège et ayant capacité pleine et entière de réaliser les objectifs et travaux qui lui sont assignés.

ARTICLE 2/

Le siège de l'AAFA est fixé à
Il est envisagé d'avoir des représentations de l'AAFA dans divers pays africains et, notamment, en liaison avec les organismes régionaux africains.

- T I T R E II -

OBJECTIFS

ARTICLE 3/ : Généralités

Ces objectifs seront classés dans les cinq catégories ci-dessous :

- * structure de rencontres (article 4)
- * secrétariat technico-économique (article 5)
- * édition d'une revue (articles 6 et 7)
- * enseignement et formation (article 8)
- * coopération et promotion (article 9)

avec le but final de favoriser le développement des industries du minerai de fer, du fer et de l'acier ainsi que de l'utilisation et de la transformation des produits sidérurgiques en Afrique.

ARTICLE 4/ : Structure de rencontres

L'Association favorisera la rencontre de ses membres pour des échanges d'information, des actions de coopération et de promotion par l'organisation de rencontres périodiques. Ces rencontres pourraient être de deux types :

- * une réunion générale annuelle et possible à chaque fois dans un lieu différent en Afrique;
- * des réunions spécialisées telles que des séminaires sur des sujets particuliers en incluant des visites techniques.

Il est envisagé de créer des commissions permanentes sur des sujets de première importance tels que :

- * l'ensemble : aciérie électrique - coulée (continue) - laminage, c'est à dire les mini-usines;
- * les minerais de fer;
- * les métaux primaires : ferrailles, minerais réduits et fonte;
- * la métallurgie de l'acier et les contrôles de qualité;
- * l'entretien et les problèmes de pièces de rechange;
- * les aspects commerciaux;
- * la gestion;
- * les conseils pour de nouveaux projets.

Pour l'organisation de ces rencontres, en particulier, il est prévu d'éditer et de mettre à jour une liste complète de toutes les entreprises africaines concernées par ces problèmes (annuaire).

ARTICLE 5/ : Secrétariat Général

Le Secrétariat Général servira de "point focal" pour démarrer l'activité de l'AAFA et sera chargé :

- * d'éditer la liste complète de ses membres et de leurs activités (annuaire);
- * d'organiser, en liaison avec les autorités effectuant l'invitation correspondante, la réunion générale annuelle;

- * d'organiser les réunions spécialisées et les commissions (voir l'Article 4) mais en essayant d'en décentraliser, à chaque fois, l'organisation et le suivi par les personnalités les plus intéressantes et les plus compétentes;
- * d'éditer un bulletin ou une revue trimestrielle pour informer les membres de l'AAFA (voir Articles 6 et 7).

ARTICLE 6/ : Publications

Toutes les publications de l'AAFA seront faites dans les deux langues officielles (anglais et français). Les publications comprendront la Revue Technico-économique et éventuellement d'autres publications spécialisées telles qu'un bulletin statistique périodique.

ARTICLE 7/ : Revue technico-économique de l'AAFA

Cette revue comprendrait en principe :

1. des informations générales à caractères technique, économique et commercial sur la sidérurgie mondiale. De telles données pourraient probablement être recueillies non seulement à partir de la presse spécialisée mais aussi auprès d'organismes divers tels que :
 - les Nations Unies et leurs agences spécialisées;
 - l'UAFA, l'ILAFA et la SEAISI;
 - l'IISI;
 - ainsi que des organismes nationaux d'un certain nombre de pays.
2. des informations sur les mines de fer et la sidérurgie de l'Afrique avec :
 - des données statistiques;
 - des renseignements généraux sur des entreprises africaines.
3. des informations sur les activités de formation professionnelle et d'enseignement spécialisé (voir Article 8);
4. des informations sur les postes vacants dans les entreprises membres de l'AAFA et la disponibilité de recrutement en y incluant les experts et les possibilités de conseil.

Cette revue serait adressée à tous les membres de l'AAFA mais pourrait aussi être vendue, sous abonnement, ou à titre d'échange avec des revues analogues.

ARTICLE 8/ : Enseignement et formation professionnelle

L'AAFA entreprendra en principe de telles activités et cherchera à les promouvoir pour le compte de ses membres.

ARTICLE 9/ : Coopération et promotion

L'AAFA s'efforcera d'encourager de telles opérations de coopération et de promotion en mettant en rapport les partenaires possibles notamment par ses structures de rencontres, ses publications et son programme d'activités.

- T I T R E III -

ARTICLE 10/ : Membres

L'admission des membres de l'AAFA sera décidée par les organes constituant cette Association. En principe, les membres seraient répartis entre :

* Membres actifs

Il s'agira des entreprises africaines dont l'objectif est la production de minerais de fer, de fer, de fonte et/ou d'acier ainsi que la transformation des produits sidérurgiques.

* Membres associés

Il s'agira :

- soit de sociétés ou d'organisations non africaines intéressées par les travaux, les publications ou les rencontres de l'AAFA;
- soit d'entreprises ou d'organisations africaines intéressées par l'AAFA bien que leurs activités ne soient pas concentrées vers la sidérurgie.

ARTICLE 11/ : Cotisation

Elle sera décidée par l'Assemblée générale de l'AAFA et pourrait comprendre les classes suivantes :

* membre actif :

- société sidérurgique (intégrée)
- mini-usine (semi-intégrée)
- mine de fer
- unité de relaminage ou de parachèvement

* membre associé

* membre individuel

- membre individuel appartenant à une société membre actif.

- TITRE IV -

ARTICLE 12/ : Organes

Les organes de l'AAFA sont :

- l'Assemblée Générale de ses membres
- un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale
- un Secrétariat Général
- et les Commissions Permanentes.